

Projet personnalisé : de la méthodologie d'élaboration à sa coordination

Durée : 2 jour(s) (14,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

Les établissements et services du secteur social et médico-social doivent tendre à la personnalisation des prestations, par l'élaboration, la coordination et le suivi de projets adaptés aux spécificités des personnes accompagnées.

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- Identifier et s'approprier les aspects juridiques et les recommandations de bonnes pratiques sur le projet personnalisé
- Connaître les principes méthodologiques et techniques d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du projet personnalisé
- S'approprier la construction d'une grille d'évaluation des besoins en prenant appui sur SERAFIN-PH
- S'approprier la notion de coordinateur de projet personnalisé
- Identifier la déclinaison des fonctions de coordinateur de projet personnalisé au sein des ESSMS
- Questionner ses pratiques professionnelles de coordinateur de projet personnalisé

PUBLIC :

Educateurs, coordinateurs de projets ou personnes occupant la fonction de coordinateur de projet dans les ESSMS intervenant dans le champ du handicap

PREREQUIS :

Aucun prérequis

CONTEXTE :

Les établissements et services du secteur social et médico-social doivent tendre à la personnalisation des prestations, par l'élaboration, la coordination et le suivi de projets adaptés aux spécificités des personnes accompagnées. La loi du 2 janvier 2002 prévoit le droit pour chaque personne accompagnée à « une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit être systématiquement recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. » (article L 311-3 du CASF).

Dans une démarche de co-élaboration des objectifs du projet personnalisé avec la personne accompagnée, il s'agit, de considérer ses compétences, ses attentes spécifiques et ses besoins. S'appuyant à la fois sur la participation des personnes, l'expression de leurs choix et leur projet de vie, le projet personnalisé ne peut être appréhendé par les professionnels comme une simple procédure de travail. Il doit être abordé dans une dynamique de co-construction avec les personnes et (le cas échéant) leurs proches. Il ne fait nul doute que la mise en œuvre d'un projet personnalisé modifie profondément l'approche même du travail social, sa philosophie et son organisation interne. Elle suppose le recours à une méthodologie de travail rigoureuse, pluridisciplinaire et consensuelle, pouvant nécessiter des modalités de coordination qui doivent être clairement définies.

De fait, le projet personnalisé doit être appréhendé comme un outil de travail fondamental pour mettre en place un accompagnement de qualité.

PROGRAMME :

Jour 1 : L'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé

- Cadre réglementaire du projet personnalisé
- Éléments de définition
- Principes d'élaboration et de mise en œuvre à partir de la RBPP « Les attentes de la personne et le projet personnalisé »
- Points de repères pour évaluer les capacités et les besoins des personnes en situation de handicap (« Grille d'évaluation des besoins ») à partir des sources existantes (SERAFIN-PH, Classification internationale du fonctionnement, de la santé et du handicap, Référentiel d'observations des compétences sociales)

Objectifs du J1 :

- Savoir se référer aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS.
- Distinguer les enjeux relatifs à une démarche de personnalisation dans le cadre d'un accompagnement en institution.
- Développer des postures professionnelles dans une logique d'accompagnement et de personnalisation



- *Etablir la démarche d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du projet personnalisé.*
- *Évaluer les besoins et attentes des personnes accueillies par une démarche valorisant la prise en compte du point de vue de la personne*
- *Concevoir des repères indispensables à l'écriture du projet personnalisé*
- *Formuler et évaluer les objectifs du projet personnalisé*

Jour 2 :

- La coordination du projet personnalisé
 - Les notions de référence éducative et de coordination de projet personnalisé
 - La place du professionnel dans la coordination du projet de la personne accompagnée (élaboration, suivi, évaluation) et dans la dynamique institutionnelle (sur la base des référentiels internes existants)
 - La posture et les points de vigilance de la fonction de coordination de projet personnalisé
- Les savoir-faire et savoir-être nécessaires à la fonction de coordinateur de projet personnalisé.
- La pluridisciplinarité dans le projet : comment la faire vivre à court et moyen terme ?

Objectifs pédagogiques du J2 :

- *Différencier les notions de référence éducative et de coordination de projet personnalisé*
- *Différencier les missions conférées à cette fonction et ses limites*
- *Distinguer les notions de travail en équipe*
- *Concevoir le rôle de coordinateur de projets personnalisés au sein des équipes pluridisciplinaires*

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques étayés par des mises en situation
- Travaux de groupe et partage d'expériences
- Modalités pédagogiques adaptables en intra
- Réveil pédagogique au début du Jour 2

MODALITES D'ÉVALUATION :

- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
- Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
- Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription en ligne obligatoire

Tarifs :

- 410 € pour les non-contribuants au CREAI
- 310 € pour les contribuants

Aucun paiement n'est demandé à l'inscription. Le règlement se fera à l'issue de la formation (ou en fin de trimestre pour les formations longues), par virement bancaire ou par chèque.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le CREAI pourra proposer une autre date sur un autre lieu, voire annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date de la session.

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51